

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

Bruxelles, le

V/réf. : 7B/pu/MRD/FF/2014/550
N/réf. : JMB/XL-2.516/s.568
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : IXELLES. Place Sainte-Croix, 4.
Mise en conformité et agrandissement de la terrasse sur l'espace public.
(Correspondant : Fabienne Ficherouille)

En réponse à votre lettre du 23 mars 2015 sous référence, réceptionnée le 26 mars, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée, en séance du 1^{er} avril 2015, concernant le projet.

La demande concerne la régularisation de la terrasse extérieure du restaurant situé à l'angle de la place Sainte-Croix et de la rue du Belvédère. L'avis de la CRMS est demandé car la terrasse est à proximité de l'ancien INR classé (Flagey) et des étangs classés sans zones de protection. Elle se trouve, par contre, dans la zone de protection de la crèche classée le Nid rue du Nid ainsi qu'en zone ZICHEE.

La terrasse prolonge un angle du Flagey et peut être considérée comme un pendant quelque peu symétrique de la terrasse du Belga, sur l'autre angle. La CRMS est d'avis que la terrasse de la présente demande devrait être légèrement décalée, c'est-à-dire vers la terrasse du Belga, afin de libérer entièrement l'entrée du restaurant et que les piétons venant de la rue du Belvédère ne soient pas confrontés à la terrasse comme obstacle. La CRMS demande également que le dispositif soit allégé et plus sobre pour diminuer l'aspect pratiquement fermé de la limite de la terrasse. Par ailleurs, elle suggère que la Commune réalise un règlement tendant à unifier les types de terrasses et de leurs fermetures à mettre en œuvre.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS / - A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY